



DECLARATION SUR L'HONNEUR EN RAISON DE LA CRISE DU COVID-19

(Document pouvant être utilisé jusqu'à 30 jours calendrier après la levée des mesures qui limitent ou empêchent les actions des professionnels concernés)

Je soussigné.e, représentant

de l'organisme,

déclare sur l'honneur ne pas pouvoir joindre à la demande de promesse de soutien à l'investissement (Pack Energie), le résultat du quick scan fait par le coach de la fédération partenaire ou l'audit / étude énergétique avalisé(e) par celui-ci. Ceci se justifie par le fait que les mesures de confinement instaurées par le gouvernement fédéral limitent les actions des divers acteurs concernés par la réalisation des documents mentionnés.

Je m'engage cependant à fournir le/les documents(s) mentionné(s) ci-dessus lors de l'introduction de la **demande de liquidation de promesse**. Dans le cas contraire, je suis conscient.e que ce manquement pourra conduire à l'incomplétude puis au refus de ma demande de liquidation.

Cette déclaration n'impute en rien les différents délais imposés relatifs aux introductions de demandes de liquidations (voir conditions) et, le cas échéant, les demandes de compléments. La demande de liquidation devra se faire au plus tard 4 mois après la fin des travaux (date de facture de solde), comme stipulé dans le guide des conditions d'éligibilité.

Certifié sincère,

Fait à, le

Signature :

BRUXELLES ENVIRONNEMENT | LEEFMILIEU BRUSSEL

